



2021 RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDITO DE M. OLLIER, PRÉSIDENT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS	4
---	---

1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,
ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE

❶ 2021, UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE : UNE CRUE DE JUILLET « ANORMALE » QUI A MAXIMISÉ LES CAPACITÉS DE STOCKAGE DES LACS-RÉSERVOIRS	5
💧 Bilan	5
💧 Un début d'année 2021 plus humide que la normale	5
💧 Quel lien avec le changement climatique ?	6
💧 L'action des lacs-réservoirs	6
❷ LES FORÊTS, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À AMÉNAGER	7
💧 Les principes de l'aménagement forestier	7
💧 Les principaux axes de gestion durable d'une forêt	8
❸ L'EPTB SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	9
❹ LE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT, UNE AUTRE FAÇON DE VALORISER LES LACS	10

2

PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

❶ LA BASSÉE : LES PREMIERS « COUPS DE PELLE » POUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE ...	11
💧 Défrichage précautionneux selon les règles écologiques	11
💧 L'élimination de la Renouée du Japon : une nécessité pour préserver les écosystèmes en place	12
💧 Récolte des graines de la Bassée : réhabilitation des écosystèmes en « circuit court »	14
❷ LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS : DES EMBACLES AU BOIS AGGLOMÉRÉ	15
❸ PLAN HAIES : LES PLANTATIONS SE POURSUIVENT	15
❹ PLAN DE DÉSAMIANTAGE : PRIORITÉ À LA VANNE DE LA PRISE D'EAU MARNE	16

3

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES

❶ LA PLUS GRANDE ZONE RAMSAR DE FRANCE MÉTROPOLITAINE S'EXPOSE	17
❷ SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES : DU PLAN D'ACTIONS AUX RÉALISATIONS CONCRÈTES	19
💧 Les objectifs du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes	19
💧 Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes, avec 75% des actions déjà engagées	20
💧 Le bilan financier	22
❸ 5 TERRITOIRES À HAUT RISQUE (TRI) DOTÉS D'UN PLAN D'ACTIONS PARTAGÉ	23
❹ LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC) : SIGNATURE DES PREMIÈRES CONVENTIONS AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE	24
❺ LE CENTRE DE RESSOURCES EPISEINE DIVERSIFIE SES OUTILS DE SENSIBILISATION	26
💧 Le dispositif en 2021 : point d'avancement	26
💧 L'élargissement du dispositif aux territoires amont	27
❻ LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS S'AFFINE	28
💧 Gestion de crise : un cœur d'activité pour notre Établissement	28
💧 Le maintien en conditions opérationnelles d'un dispositif	28
💧 L'exercice de crise : un moyen de tester cette planification	28

4

FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

❶ TÉLÉTRAVAIL : PASSAGE À DEUX JOURS ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRANSPORT DES AGENTS	29
❷ AGIR SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES AGENTS POUR OPTIMISER LE PARC	29
❸ DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : RÉDUCTION DES IMPRESSIONS, COFFRE-FORT NUMÉRIQUE, E-PARAPHEUR	30
❹ AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES LOCAUX : PROJET ÉCLARON	31

ÉDITO



L'année 2021 a été marquée par trois temps forts, qui ont apporté une traduction concrète de nos engagements en matière de développement durable.

Avec le début des travaux de construction du 1^{er} casier du site de la Bassée, projet rendu possible grâce aux soutiens financiers reçus, notamment de l'État et de la Métropole du Grand Paris, ce sont les premiers coups de pelle pour la valorisation écologique du site qui ont été donnés. L'enjeu de ce projet est double : non seulement protéger la zone dense francilienne des inondations, mais aussi renaturer un espace qui fut une zone humide avant d'être exploité. Aussi, dans les travaux de défrichement qui ont été menés cette année, la préoccupation écologique a été constante pour adapter les méthodes choisies à la préservation de la nature et des espèces.

Second temps fort, **la formalisation d'un plan de transition énergétique pour l'établissement.** En identifiant une trentaine d'actions concrètes et innovantes, pouvant être mises en œuvre sans attendre dans le cadre de la gestion quotidienne des activités de l'EPTB Seine Grands Lacs, c'est l'ensemble de l'organisation qui est impliqué dans cette transition. Au-delà des centrales hydroélectriques existantes et à venir installées sur nos ouvrages, il a ainsi été décidé d'exploiter toutes les potentialités des emprises de l'EPTB Seine Grands Lacs pour diversifier les modes de production d'énergie. Ainsi un projet de centrale photovoltaïque flottante d'une cinquantaine d'hectares sur le lac Seine est lancé. 2021 a permis de finaliser plusieurs études préalables et d'engager le travail sur un premier projet d'implantation.

Enfin, 2021 a permis à l'EPTB Seine Grands Lacs de **lancer également les premiers appels à projet pour la création de zones d'expansion de crues.** Trois premiers projets ont été réalisés au cours de l'année qui permettront de stocker 45 000 m³ supplémentaires en cas de crue majeure et les premières conventions avec les chambres d'agriculture ont été signées. C'est un nouveau mode de solidarité entre l'aval et l'amont qui voit ainsi le jour et qui ouvre de belles perspectives pour l'avenir. En 2022, la proposition est faite d'aller encore plus loin sur cette voie en créant **un fonds d'un million d'euros au bénéfice des territoires de l'amont.**

Je remercie les agents de notre Établissement pour l'accueil qu'ils m'ont réservé depuis ma récente élection à la présidence de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Ensemble, avec le directeur général des services, Valéry Molet, nous allons mettre en œuvre les actions nécessaires à l'évolution de notre Établissement.



Patrick OLLIER
Ancien ministre

Président de la Métropole du Grand Paris
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs



1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE

① 2021, UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE : UNE CRUE DE JUILLET « ANORMALE » QUI A MAXIMISÉ LES CAPACITÉS DE STOCKAGE DES LACS-RÉSEROIRS

Bilan

La crue de juillet 2021 observée sur la Marne, la Seine et l'Aube est survenue suite à une forte humidité des sols, causée par plusieurs mois de précipitations excédentaires, à laquelle s'est ajouté un événement pluvieux exceptionnel observé entre le 12 et le 14 juillet, dont l'intensité est une conséquence du changement climatique. Les débits des cours d'eau en amont des lacs-réservoirs ont alors atteint sur la Marne et l'Aube des records historiques pour un mois de juillet. Pendant cet événement, les lacs-réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs ont rempli leur mission d'écrêtement des crues avec un volume stocké de 51 millions de m³.

Un début d'année 2021 plus humide que la normale

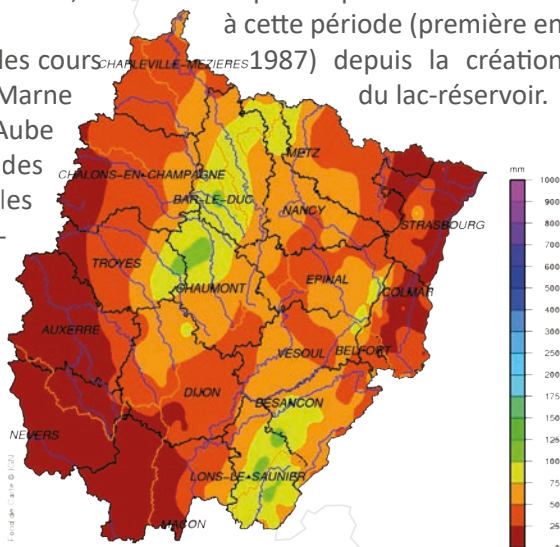
La crue de juillet 2021 fait suite aux fortes précipitations observées entre le 12 et le 14 juillet dans le bassin amont de la Seine (formation d'une goutte froide ayant un déplacement relativement lent). Les cumuls de précipitations enregistrés à cette période battent les records historiques, notamment à Saint-Dizier avec 79 mm observés en 24 heures le 14 juillet. Les sols proches de la saturation

en eau, suite aux précipitations excédentaires des 3 derniers mois ont réagi aux fortes précipitations, entraînant une crue à caractère exceptionnel pour la saison sur la Marne, la Blaise, l'Aube et la Seine.

En effet, sur les cours d'eau de la Marne et de l'Aube en amont des prises d'eau, les débits observés au cours de la crue de juillet 2021 ont atteint des

records historiques pour un mois de juillet, depuis la création des lacs-réservoirs. Sur la Seine en amont de la prise d'eau, la crue de juillet 2021 a été la deuxième crue la plus importante observée à cette période (première en 1987) depuis la création du lac-réservoir.

CUMUL DES PRÉCIPITATIONS
DU 14 AU 15 JUILLET 2021
SOURCE MÉTÉO FRANCE ▶



Quel lien avec le changement climatique ?

Selon Météo-France, le changement climatique ne joue pas directement sur l'occurrence d'événements comme les gouttes froides qui sont des phénomènes connus de longue date, mais il amplifie leur intensité. Une étude du « world weather » sur les événements du 12 au 15 juillet a démontré les points suivants :

- Le changement climatique a augmenté l'intensité des précipitations maximales observées sur 24 h de 3 à 19 % par rapport à un climat mondial plus froid de 1,2 °C qu'aujourd'hui (période pré industrielle).

- La probabilité qu'un tel événement se produise aujourd'hui par rapport à un climat plus frais de 1,2 °C a augmenté d'un facteur compris entre 1,2 et 9.

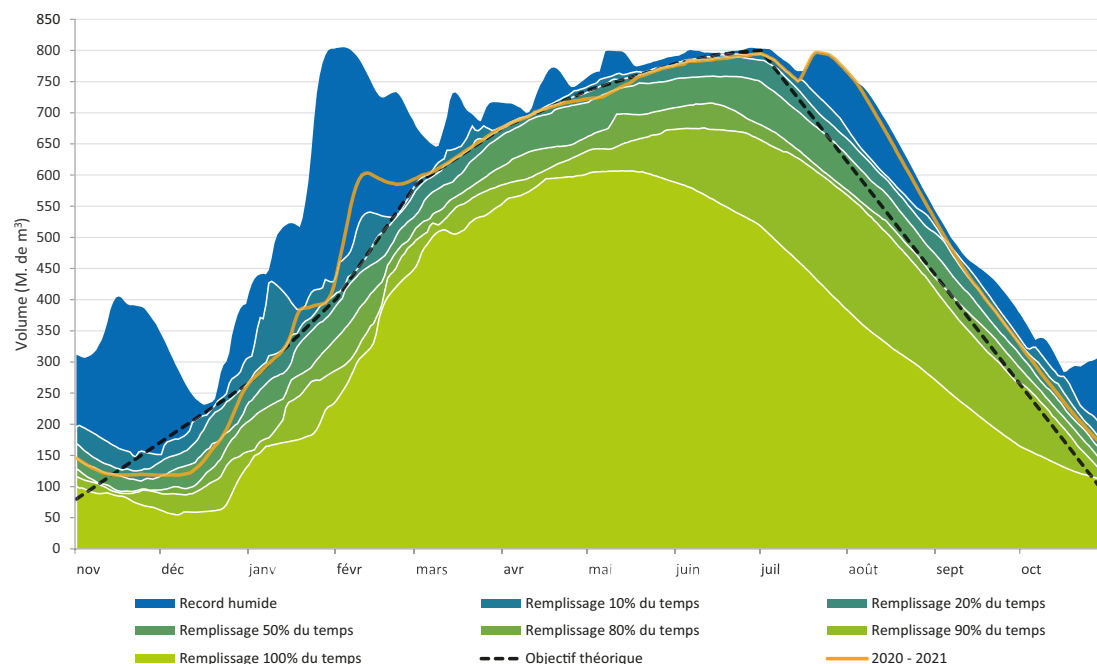
L'action des lacs-réservoirs

La gestion des lacs-réservoirs a été adaptée à la situation exceptionnelle. Le soutien d'étiage a été interrompu sur les lacs-réservoirs Marne, Seine et Aube à partir du 14 juillet, dans le but d'écarter la crue : l'écêtement total réalisé est de 51 millions de m³. La tranche exceptionnelle sur les lacs-réservoirs Marne et Aube a été sollicitée plusieurs jours, ce qui est

exceptionnel pour un mois de juillet (seulement observé 2 fois sur le lac-réservoir Marne et 1 fois sur le lac-réservoir Aube depuis leur création). Cet événement a généré des records de remplissage dans la deuxième quinzaine de juillet sur ces deux lacs-réservoirs.

Sources :
<https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/climat/inondations-catastrophiques-en-alle-magne-et-belgique>
<https://www.worldweatherattribution.org/heavy-rainfall-which-led-to-severe-flooding-in-western-europe-made-more-likely-by-climate-change/>

REMPLISSAGE DES LACS MARNE, SEINE, AUBE ET YONNE DEPUIS 1990 ▼



2 LES FORÊTS, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À AMÉNAGER

Les 3500 ha de forêts de l'EPTB Seine Grands Lacs répartis en 15 massifs sont des forêts publiques gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Chaque massif fait l'objet d'un plan d'aménagement pour une durée de 20 ans.

En 2021, 674 ha ont bénéficié d'un nouvel aménagement forestier. Ceux-ci sont répartis en 3 massifs forestiers distincts :

- Forêt de Pallau-Crogny : 204 ha
- Forêt littorale du lac du Der (côté Marne) : 48 ha
- Forêt du domaine de Grancey (située en Haute-Marne) : 422 ha.

Les principes de l'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier, qui couvre habituellement une vingtaine d'années, doit respecter les critères suivants :



FORÊT D'ORIENT ▲

L'élaboration des plans d'aménagement suit un processus rigoureux qui, bien qu'il varie selon la forêt ou le territoire, consiste à recueillir les points de vue du propriétaire mais aussi de l'industrie, du public et d'autres parties intéressées. L'objectif poursuivi est de faire en sorte que l'exploitation forestière et les activités connexes se déroulent de manière à favoriser, dans les années à venir, la gestion durable de toutes les ressources forestières.



Les principaux axes de gestion durable d'une forêt

Les plans de gestion répondent prioritairement à trois axes d'intervention :



LES TRAVAUX SYLVICOLES

- Plantations et regarnis
- Dégagement de semis et plants
- Élagage et taille de formation
- Nettoyement et dépressage des jeunes peuplements
- Création et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation



LES COUPES

- L'état d'assiette (programmation des coupes)
- Plantations et regarnis
- Le martelage (choix de l'arbre, désignation)
- La commercialisation (en bloc et sur pied, façonné, affouage)
- L'exploitation et la surveillance des coupes



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Prise en compte des éléments remarquables
- Création de réserves biologiques
- Mise en place d'îlots de vieux bois et conservation d'arbres morts
- Réalisation d'études particulières (document d'objectif Natura 2000)



3 L'EPTB SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En mai 2021, l'EPTB Seine Grands Lacs a adopté son plan pluriannuel de transition énergétique. Ce plan composé de 33 fiches actions vise, d'une part, à exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'EPTB Seine Grands Lacs pour produire de l'énergie, et d'autre part à activer tous les leviers permettant en interne de réduire la consommation énergétique. Ces deux axes de travail viennent compléter les mesures de gestion durable et environnementale du patrimoine naturel et végétal de l'établissement.

Il fait suite au bilan carbone engagé en 2015 pour évaluer l'impact de ses activités en termes d'émission de gaz à effet de serre. A l'époque, les émissions annuelles des activités de l'EPTB Seine Grands Lacs avaient été évaluées à 5 930 tonnes équivalent carbone, dont 30 % pour les activités courantes de l'EPTB Seine Grands Lacs et 70 % pour les travaux d'investissements qu'il réalise. Un plan d'actions avait alors été élaboré et a été enrichi depuis par l'orientation prise en mars 2019, d'analyser les potentiels de production d'énergies renouvelables des principaux ouvrages et équipements de l'établissement.

Trois axes de travail sont explorés :

1

la production d'**énergie hydro-électrique** avec l'installation de nouvelles centrales

2

la production d'**énergie photovoltaïque** en toiture et via une centrale flottante

3

la **valorisation des embâcles** et déchets verts

Parmi les leviers permettant en interne de réduire la consommation énergétique de l'EPTB Seine Grands Lacs, on peut noter la réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents, l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des locaux, l'optimisation des consommations dans le cadre des activités courantes de l'EPTB Seine Grands Lacs, la définition d'une politique d'achat responsable et durable et la sensibilisation et l'implication des agents. Par exemple, en 2021, 22 bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques de la flotte de l'EPTB Seine Grands Lacs ont été installées.

Ce plan d'actions vient compléter les mesures de gestion durable et environnementale de notre patrimoine végétal. Il s'accompagne de mesures de renforcement de la transition écologique de l'EPTB Seine Grands Lacs sur quatre thématiques :

le suivi et la préservation de la qualité des eaux des lacs

le renforcement de la gestion durable de notre patrimoine forestier

la définition et le suivi de l'application des clauses environnementales dans les conventions d'occupation, les AOT...

l'analyse de l'évolution de la biodiversité aux abords des lacs-réservoirs

Ce plan fera par ailleurs l'objet d'évaluations périodiques, non seulement en termes de réalisation des actions ici définies, mais également en termes d'impact réel de ces mesures sur l'empreinte carbone de l'EPTB Seine Grands Lacs.



④ LE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT, UNE AUTRE FAÇON DE VALORISER LES LACS

Parmi les 33 fiches-actions de ce plan d'actions, l'EPTB Seine Grands Lacs a affirmé son ambition en termes de production d'énergie photovoltaïque avec un projet ambitieux de développement d'une centrale photovoltaïque flottante sur l'un de ses lacs-réservoirs. Pour ce faire, un site est aujourd'hui identifié comme pilote dans cette démarche : il s'agit du lac Seine. Au droit de la digue de la Morge, il est envisagé d'installer 50 ha de panneaux flottants, sur une zone non exploitable du lac, le long du barrage. Ce projet est porté de façon partenariale avec la SEM SIPeNR (dont les principaux actionnaires sont le SIPPÉREC et la CDC) et la SEM Énergie troyenne.

En 2021, deux études naturalistes ont été finalisées et un travail a été mené pour clarifier les règles d'urbanisme applicables en la matière. Fort de ces analyses, un travail complémentaire a été engagé pour étudier les solutions techniques opérationnelles qui pourraient être retenues pour mener à bien ce projet. Et début 2022, une étude paysagère permettra d'optimiser et ajuster le projet d'implantation.

▲ EXEMPLE D'IMPLANTATION DE CENTRALÉ FLOTTANTE,
ICI SUR LE SITE DE PEYROLLES

2

PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

2 LA BASSÉE : LES PREMIERS « COUPS DE PELLE » POUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE

Défrichage précautionneux selon les règles écologiques

Dans le cadre du projet, des défrichements sont réalisés pour la libération de l'espace qui accueillera la digue et la station de pompage, et pour les travaux des mesures écologiques. Ces travaux sont conformes à la déclaration de projet de l'EPTB Seine Grands Lacs qui définit l'engagement environnemental de l'établissement.

Notamment, l'objectif final est d'obtenir un gain net de biodiversité sur le secteur Bassée aval en réalisant le défrichage de zones homogènes et pauvres en diversité (peupleraies) pour laisser place à un nouveau biotope.

Le cycle naturel biologique de la flore et de la faune est pris en compte. Les travaux de défrichage ont été réalisés en 2021 en deux temps :

1 ● Une première étape s'est déroulée avant l'arrivée du printemps, pour ne pas troubler cette saison primordiale. Le printemps est le temps de la germination au cours de laquelle la végétation se développe, mais aussi celui de la fin de l'hibernation pour un grand nombre d'espèces animales. Une période phare pour les écosystèmes ;

2 ● Une seconde phase a débuté en septembre et s'est achevée début décembre. Ces opérations sont réalisées avant la période d'hibernation des chauve-souris, pour leur éviter toute nuisance ou impact sur leur cycle de vie annuel.

SITE CHANCELARD APRÈS DÉFRICHEMENT ET AVANT LES TRAVAUX ÉCOLOGIQUES ; ► DES ARBRES SONT LAISSÉS SUR SITE POUR LA DIVERSITÉ ÉCOLOGIQUE ET MAINTENIR LA NIDIFICATION



Les opérations de défrichage nécessaires pour les mesures écologiques concernent uniquement des espèces dites « non nobles » : saules, peupliers, cornouillers et prunelliers.

Ainsi, L'EPTB Seine Grands Lacs pense et conçoit avec ses partenaires, l'ensemble des opérations nécessaires à l'aménagement de l'espace endigué en portant une attention prioritaire à la préservation et à la valorisation des espaces naturels locaux.

◀ **SITE MUSCARDIN : LA MACHINE BROYE LE BOIS POUR QU'IL SOIT UTILISÉ EN BOIS DE CHAUFFERIE (DANS DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES DU PROJET)**



L'élimination de la Renouée du Japon : une nécessité pour préserver les écosystèmes en place

La Renouée du Japon est une plante « espèce exotique envahissante ». Elle pose un problème écologique important en entraînant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Ses racines, appelées rhizomes, sont étendues et profondes. Elles sécrètent des toxines nocives pour les autres plantes qui lui permettent de se répandre rapidement. Elle se disperse particulièrement vite dans les milieux humides dont le sol est riche en minéraux,

tels ceux du secteur de la Bassée aval.

Pour restaurer la biodiversité locale sur les zones où elle s'est implantée, et éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux, l'EPTB Seine Grands Lacs a mené des travaux d'élimination de la plante durant toute l'année 2021.

En fonction de la nature du sol des zones où la Renouée du Japon doit être retirée, des méthodes distinctes s'appliquent : criblage-concassage, traitement à la chaux ou ins-

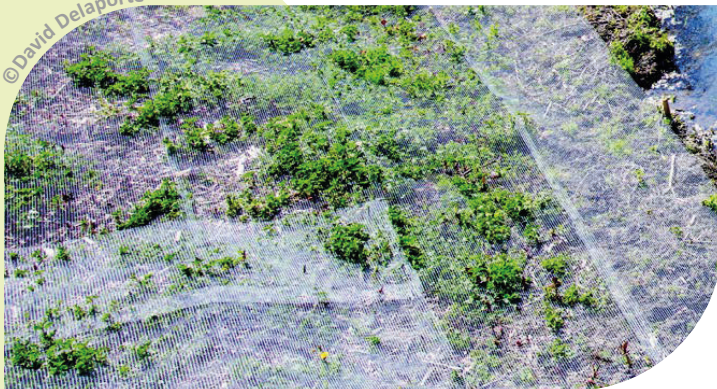
tallation d'un grillage auto-étouffement ». En parallèle, des mesures visant à protéger les espèces locales pendant ces opérations sont mises en œuvre telles que la capture et le déplacement des amphibiens présents.

**RENOUÉE DU
JAPON ET SES
RIZOMES ▶**





©David Delaporte



©David Delaporte



L'INSTALLATION D'UN GRILLAGE « AUTO-ÉTOUFFEMENT »

En poussant, la Renouée est emprisonnée dans le grillage, jusqu'à s'auto-étouffer. Cette technique ne porte pas atteinte au milieu humide de l'Auxence et ne fragilise ni ses berges, ni le pont situé à proximité directe. Il s'agit d'une méthode innovante en France, qui permet de traiter des espaces sensibles sans terrassement.

La protection des espèces locales pendant les travaux : une priorité !

Dans le cadre de ses engagements, l'EPTB Seine Grands Lacs adapte continuellement ses méthodes de travaux pour éviter toute gêne aux espèces locales. C'est ainsi que dans le cadre des opérations d'éradication de la Renouée du Japon, nos équipes ont récupéré par épuisette dans la noue d'Auvergne, puis déplacé, dans une mare à proximité, des grenouilles et leurs pontes pour ne pas qu'elles soient affectées par les travaux. **Une action non-prévue pour cette étape du chantier, mais la préservation de la biodiversité locale est une priorité !**

©David Delaporte



©David Delaporte



▲ LES GRENOUILLES ET LEURS PONTES SONT RÉCUPÉRÉES AVEC UNE ÉPUISETTE

◀ ELLES SONT ENSUITE REMISES À L'EAU



Récolte des graines de la Bassée : réhabilitation des écosystèmes en « circuit court »



Le territoire de la Bassée aval a été fortement artificialisé depuis cinquante ans, notamment par la canalisation de la Seine et l'exploitation des carrières, entraînant la dégradation notable des écosystèmes locaux et une perte en biodiversité.

L'EPTB Seine Grands Lacs a ainsi fait le choix de recréer une dynamique en développant les écosystèmes prairiaux qui ont été mis à mal depuis des décennies.

Ses objectifs : préserver, restaurer et même créer de nouveaux biotopes par une diversité de mesures sur les zones humides et sèches du territoire.

▲ RÉCOLTE D'HÉLOPHYTES POUR LE PROJET DE LA BASSÉE

BROSSAGE DE PRAIRIES POUR RÉCOLTE DE SEMENCES ►



Dans ce cadre, l'EPTB Seine Grands Lacs développe une végétalisation locale et innovante.

L'EPTB Seine Grands Lacs a choisi de développer une filière spécifique de récolte de

matériel végétal dans le cadre de son projet en mobilisant les acteurs locaux dès la conception du projet. Pour cela, l'EPTB Seine Grands Lacs a choisi d'utiliser la Marque « Végétal Local » de l'Office Français de la Biodiversité, comme outil directeur pour ses travaux de plantation.



En se conformant à cette marque, l'EPTB Seine Grands Lacs :

- Préserve la biodiversité
- Utilise des espèces adaptées au sol et au climat
- Conserve le potentiel

adaptatif des végétaux vis à vis des changements globaux

- Permet l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage
- Améliore la résistance aux

maladies et ravageurs

- Favorise la résilience des écosystèmes
- Garantit l'absence d'introduction d'espèces ou de variétés envahissantes

La récolte « Végétal Local » : comment cela fonctionne ?



3 LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS : DES EMBÂCLES AU BOIS AGGLOMÉRÉ



Lors des épisodes de crue, les débits transitant au travers de la prise d'eau Marne sont élevés, et de par la configuration du lit majeur, d'importants volumes d'embâcles sont charriés et doivent être prélevés. Afin de valoriser ces déchets verts, un partenariat a été mis en place avec l'ESAT de Saint-Dizier en 2021, et ce sont 38 m³ de bois qui ont été transformés en plaquettes cette année.

4 PLAN HAIES : LES PLANTATIONS SE POURSUIVENT



Le plan haies poursuit son développement au rythme de 1 kilomètre planté par an. Les emprises de l'EPTB Seine Grands Lacs sont matérialisées souvent par des haies qui fixent les limites vis-à-vis des propriétés riveraines. Ces 45 km de haies étaient entretenues en mode gestion horticole jusqu'en 2009, nécessitant par exemple

pour le lac du Der, l'emploi de 4 agents à plein temps. Suite aux diagnostics réalisés en 2009 et 2011 par un expert conseil de l'ONF, de profonds changements ont été opérés dans la gestion de ce patrimoine. La plupart des haies ont évolué en port libre avec des traitements adaptés aux contraintes (présence de route, ligne EDF, fossé). En 10 ans le volume des haies a été multiplié par 10, favorisant l'accueil de nombreux oiseaux à proximité, de la nourriture dans les prairies de fauche de l'EPTB Seine Grands Lacs. Le réseau de haies doit être complété pour remplir les manques dans la trame

verte existante. Il est prévu de planter :



- des arbres de hauts jets pour diversifier la structure de la haie



- de jeunes d'arbustes d'essence locale (troène, fusain, viorne obier, viorne lantane, églantier).

En 2021, ce sont 100 plants qui seront plantés à la Sainte Catherine où tout bois prend racine, le long du canal d'aménée Aube ou au droit du sentier pédagogique de Courteranges.

HAIE SUR LES EMPRISES DE SEINE GRANDS LACS ►





⑤ PLAN DE DÉSAMIANTAGE : PRIORITÉ À LA VANNE DE LA PRISE D'EAU MARNE

Depuis plusieurs années, l'EPTB Seine Grands Lacs procède au désamiantage progressif des systèmes de vannage. 2021 a permis de finaliser la rénovation de la prise d'eau Marne.



Les vannes de la prise d'eau Marne à Saint-Dizier ont été revêtues de peinture amiantée lors de leur construction en 1969.

Les réglementations actuelles limitent fortement les interventions de maintenance sur des équipements amiantés, aussi l'EPTB Seine Grands Lacs a fait le choix d'engager un ambitieux plan de désamiantage.

Les trois vannes, pesant 20 tonnes chacune, ont été déposées et désamiantées intégralement sur site sous un chapiteau provisoire. Cette opération a été me-

née sur deux années, et a permis de désamianter intégralement ces éléments, en respectant les normes en vigueur, notamment sur la problématique du traitement des déchets.

Le budget de cette opération s'est élevé à presque deux millions d'euros.



3

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES

1 LA PLUS GRANDE ZONE RAMSAR DE FRANCE MÉTROPOLITAINE S'EXPOSE

À l'occasion du cinquantenaire de la signature de la convention Ramsar, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ont conçu, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Grand Est, une exposition présentant les particularités de la zone Ramsar des Étangs de la Champagne humide, la plus grande zone Ramsar de France métropolitaine au cœur de laquelle se situe les lacs-réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs. Pour mémoire, la Convention Ramsar, du nom de la ville située en Iran, a été signée le 2 février 1971. Sous l'égide de l'UNESCO, elle constitue un accord international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et la préservation des habitats des oiseaux d'eau en particulier.



Cette exposition, d'abord présentée en ligne (150 000 visiteurs) sur le site internet de l'EPTB Seine Grands Lacs a ensuite été installée dans l'église de Champaubert, sur la presqu'île de Champaubert, du 19 mai au 30 juin 2021 dans le cadre de la **Balade printanière de photo nature** du Festival international de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der. Les visiteurs de l'église ont également pu la découvrir en juillet et en août, ainsi que le 3^e week-end de septembre pour les Journées européennes du patrimoine à l'extérieur et à l'intérieur de l'église. Elle a aussi été visible, dans sa totalité, lors du Festival de Montier-en-Der du 18 au 21 novembre 2021.



Exposition en ligne :

<https://www.seinegrandslacs.fr/exposition-virtuelle-zone-ramsar-etangs-de-champagne-humide>





Avec une co-animation engagée en 2019 avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, un document d'orientation de la zone Ramsar des Étangs de la Champagne humide (2021-2024) est en cours d'élaboration.

Ce document s'appuie sur 6 objectifs prioritaires :



Développer une image
Ramsar
Étangs de la Champagne humide



Mettre en place une stratégie pédagogique



Améliorer la connaissance et développer les pratiques durables



Assurer un aménagement et un développement durables du territoire

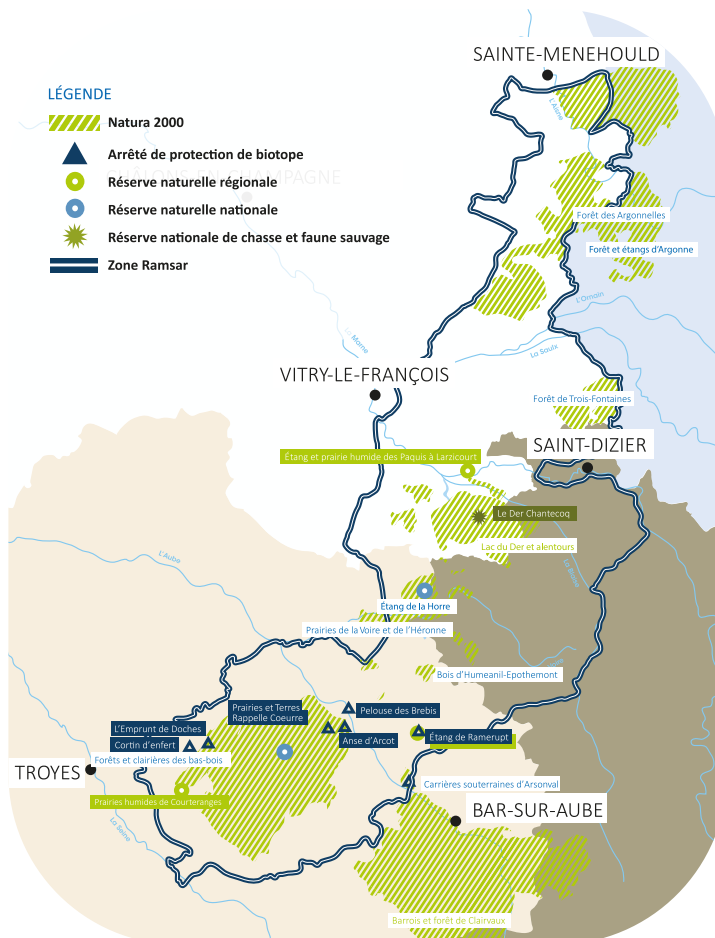


Mettre en place des filières aquacoles, agricoles et touristiques



Gouverner, animer, accompagner les acteurs et administrer le document d'orientation

Ces intentions et ces ambitions, entrent dorénavant dans une phase d'appropriation, de consolidation et de financement puis de validation par l'ensemble des parties prenantes pour valoriser cet espace remarquable de biodiversité et d'intégration territoriale des lac-réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs.





② SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES : DU PLAN D' ACTIONS AUX RÉALISATIONS CONCRÈTES

Retour sur six ans du Programme d' Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes est le premier PAPI qui a été porté par l' EPTB Seine Grands Lacs suite au débat public sur le projet de la Bassée aval de 2011-2012. Il fait suite à la délibération de l' EPTB Seine Grands Lacs de juin 2012 qui demandait aux services, d' une part, de poursuivre les investigations relatives au site pilote de la Bassée aval et d' autre part, de débiter un travail concerté en matière de prévention des inondations avec les autres acteurs du bassin de risque francilien.

La maîtrise d' ouvrage de ce PAPI, réduite en 2013 à l' EPTB Seine Grands Lacs et aux 4 membres « historiques » de l' EPTB Seine Grands Lacs, a été élargie à 20 maîtres d' ouvrages (conseils départementaux, syndicats, EPCI, communes) lors de la révision à mi-parcours en 2016, afin d' étoffer la représentation des acteurs du territoire et de consolider la dynamique engagée en 2013. Ce programme a été l' opportunité de faire aboutir différentes actions phares et notamment les travaux du site pilote de la Bassée aval dont le chantier a pu démarrer depuis la fin de l' année 2020.



Les objectifs du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

Le Programme d' Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI), vise à réduire les conséquences des inondations. Il est construit autour de 4 objectifs prioritaires :

▼ CRUE DE LA SEINE À PARIS - JANVIER 2018



Réduire la vulnérabilité du territoire francilien



Agir sur l' aléa pour réduire le coût des dommages



Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis



Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque



Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes, avec 75 % des actions déjà engagées

Sur les 167 actions labellisées au titre de la convention 2017 – 2020, 16 sont complètement achevées, 123 sont en cours de mise en œuvre et 28 ne pourront se réaliser ou seront reportées dans le cadre du prochain programme.

Axe 1

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



- Dispositif EPISEINE, destiné à la sensibilisation et à la préparation des différents acteurs du territoire à la survenue d'une inondation (EPTB Seine Grands Lacs) : un dispositif fondé en Île-de-France, qui se développe maintenant sur l'ensemble du territoire de l'EPTB Seine Grands Lacs et dont les possibilités de déploiements sont particulièrement prometteuses.
- Nouvelles modélisations du débordement de la Seine et de la Marne et prise en compte des réseaux d'assainissement comme propagateurs de ces débordements (EPTB Seine Grands Lacs-DRIEAT et SIAAP).

Axe 2

SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



- Equipement de 350 piézomètres en télésures et première cartographie de la nappe alluviale, sur le territoire de Paris et de la petite couronne, en cas de crues du fleuve (Ville de Paris et EPTB Seine Grands Lacs).

Axe 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE



- Accompagnement par différents relais (Préfectures, Départements, Intercommunalités, EPTB) afin de dynamiser la réalisation des Plan Communaux de Sauvegarde.
- Plan de continuité d'activité : méthodologie dédiée principalement aux crues longues (EPTB Seine Grands Lacs)





**ACTIONS DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION
DANS L'URBANISME**

**Axe
4**

- Démarche sur l'optimisation des zones d'expansion de crue et des zones humides/valorisation des infrastructures vertes pour prévenir les inondations. (EPTB Seine Grands Lacs)
- Formation pour les aménageurs qui doivent agir dans le cadre du renouvellement urbain dans les zones à risques



RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

**Axe
5**

- Etudes et travaux sur des équipements publics techniques ou culturels



GESTION DES ÉCOULEMENTS

**Axe
6**

- Modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont sur la Marne (CD94)
- Travaux du site pilote de la Bassée aval (EPTB Seine Grands Lacs)



**GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION
HYDRAULIQUES**

**Axe
7**

- Rénovation et confortement de digues (CD94, Syndicat de l'Orge)
- Prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (Yvelines) et création d'une zone humide de compensation associée (SMSO)

Ce premier PAPI 2014-2020 a constitué une première réponse collective face au risque d'origine naturelle le plus important en France. Il est l'un des plus ambitieux de France et répond aux défis que représentent les inondations sur le territoire à risques importants le plus exposé de France. La dynamique créée va se poursuivre. En effet, le PAPI 2022-2028 concernera plus de 60 maîtres d'ouvrages franciliens dont la plupart des syndicats mixtes et des intercommunalités assume la compétence GEMAPI. Son périmètre sera étendu en aval et concernera ainsi l'intégralité du cours de la Seine et de la Marne en Île-de-France.



Le bilan financier

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2014-2020 est officiellement terminé mais la mise en œuvre de certaines actions s'achèveront fin 2021 voire 2022. La volumétrie des actions annulées est particulièrement faible et les actions reportées ou encore « en préparation » seront désormais reprises le plus souvent dans le prochain PAPI 2022-2028. Hors travaux du site pilote de la Bassée aval, qui conforte encore davantage ce chiffre, **plus de 80 % des actions (en montant) sont soit terminées**, soit en cours de réalisation. Ce taux de réalisation est excellent pour un programme de cette nature.

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes en chiffres

2014
2020

actions

167

maîtres d'ouvrages

20

En 2016

de 85
M € HT

En 2020

à 181
M € HT

travaux du site pilote de la Bassée aval inclus

73 M € ◀ Subventions d'État Fonds Barnier (FPRNM)

26 M € ◀ Subventions Métropole du Grand Paris

5,6 M € ◀ Subventions AESN*

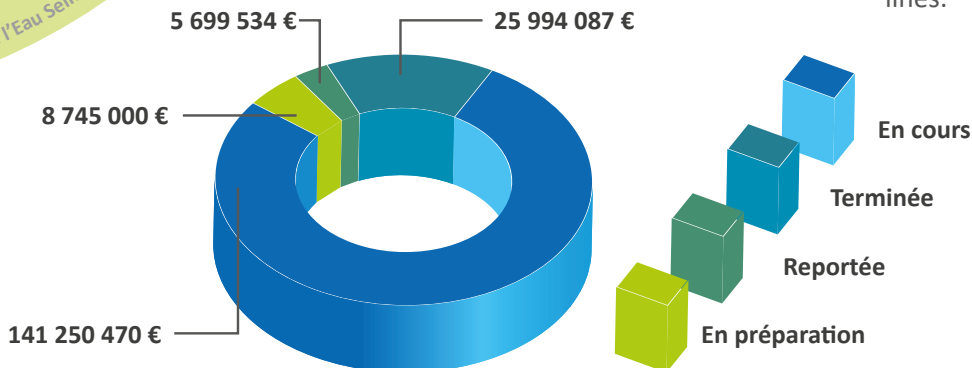
2,7 M € ◀ Subventions Région IdF** et FEDER Plan Seine

* Agence de l'Eau Seine Normandie ** Île-de-France

Le bilan d'avancement et le bilan financier sont très positifs. Le programme a effectivement permis de mettre en place une dynamique collective que retracent les nombreuses actions phares qui ont pu être lancées. L'EPTB Seine Grands Lacs a mis en œuvre 29 actions sur les 30 qu'il avait inscrit dans le programme.

Le prochain PAPI 2022-2028, dont le périmètre va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs, viendra consolider cette dynamique et faire de l'Île-de-France un terri-

toire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne. Ainsi, le PAPI n°2 devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la Région Île-de-France, avec une extension sur la partie aval dans les Yvelines.





3 5 TERRITOIRES À HAUT RISQUE (TRI) DOTÉS D'UN PLAN D' ACTIONS PARTAGÉ

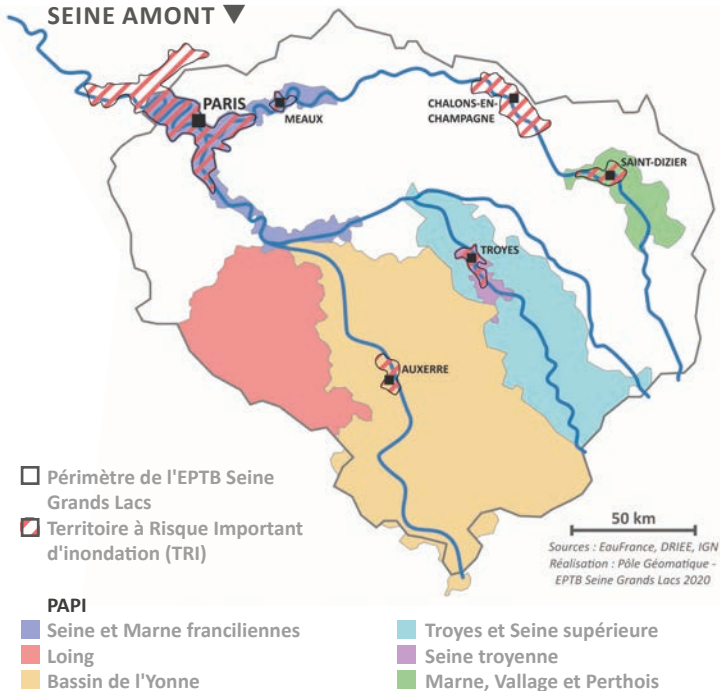
En 2021, l'EPTB Seine Grands Lacs poursuit le portage de PAPI à la demande et au service des territoires les plus exposés aux inondations du bassin amont de la Seine. Aujourd'hui, 5 des 6 Territoires à risques importants d'inondation présents sur le périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs bénéficient d'un programme d'actions de prévention des inondations : La métropole francilienne et Meaux agissent dans le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes respectivement depuis 2013 et 2016, Troyes depuis 2015, Saint-Dizier depuis 2019, Auxerre dans le Programme

d'études préalables au PAPI qui sera labélisé en 2022. Par ailleurs, les acteurs du bassin du Loing gravement inondé en 2016 agissent eux-aussi de concert dans le PAPI du bassin du Loing depuis 2020. Ces programmes permettent de mobiliser les financements de l'Europe (FEDER), de l'État, de certaines régions, départements, la Métropole du Grand Paris et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour que le reste à charge des maîtres d'ouvrages soit le plus réduit possible. Globalement, ces programmes sont cofinancés à hauteur de 60 à 75 %, ce qui représentent des op-

portunités fortes pour que les acteurs en responsabilité s'engagent.

Par ailleurs, les PAPI sont de véritables aventures humaines dans lesquels des acteurs d'un même bassin apprennent ou réapprennent à travailler ensemble sur le long terme, montent en compétences et trouvent des consensus dans un objectif commun de prévenir les inondations pour réduire les dommages aux habitants, à l'économie à l'environnement et au patrimoine.

LES PAPI PORTÉS PAR L'EPTB SEINE GRANDS LACS - BASSIN SEINE AMONT ▼



L'année 2021 se termine sur une note encourageante avec la demande du Syndicat mixte de la Marne moyenne à l'EPTB Seine Grands Lacs pour qu'elle l'aide à monter un PAPI sur le 6^e territoire à risques importants d'inondation de Châlons-en-Champagne. Avec ce dernier projet, à l'horizon 2023, l'ensemble des territoires les plus exposés présents sur le périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs seront donc inscrits dans une dynamique de PAPI.



4 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC) : SIGNATURE DES PREMIÈRES CONVENTIONS AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Dans le cadre du contrat de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, l'action du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides, s'inscrit dans le concept européen de valorisation des infrastructures vertes pour la gestion du risque inondation. **L'EPTB Seine Grands Lacs poursuit l'élaboration d'un outil géomatique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion de Crues et la co-construction de projets de territoires avec les 5 territoires pilotes :**

1

**l'EPAGE
SEQUANA**
(21),

2

**l'EPAGE
du Loing**
(45),

3

**le SMVA*,
la CAGS**
et le SMYM*****
(89 et 10),

4

le SMBMA****
(52),

5

le SEMEA*****
(77).

▀ RESTAURATION D'UNE ZEC DE 4 HECTARES AU LIEU-DIT CARRÉ-ROUGE SUR L'OURCE À VILLARS-SANTENOGE, HAUTE-MARNE (EPAGE SEQUANA)

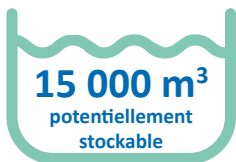
CRÉATION D'UNE ZEC DE 5 HECTARES SUR L'ORNEL À CHANCENAY, HAUTE-MARNE (SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS) ▼



- * Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents
- ** Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- *** Syndicat Mixte Yonne Médiann
- **** Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents
- ***** Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents




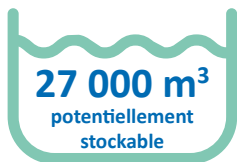
L'appel à projet 2021 de l'EPTB Seine Grands Lacs a sélectionné plusieurs opérations de travaux bénéficiant d'une aide financière globale de 56 000 €. Les 3 opérations réalisées en 2021 permettront de stocker environ 45 000 m³ d'eau en cas de crue majeure :



 Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

 Agglomération de Sens

 Travaux d'hydraulique douce à Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis (89)



 Epage Sequana

 Bar-sur-Seine - Troyes

 Restauration d'une ZEC au lieu-dit "Carré rouge" à Villars-Santenoge (52)



 SMBMA

 Agglomération de Saint-Dizier

 Création d'une ZEC sur l'Ornel à Chancenay (52)



▲ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB SEINE GRANDS LACS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (14 JUIN 2021)

Par ailleurs, compte tenu des objectifs communs et des relations étroites entretenues avec les Chambres d'agriculture, six conventions de partenariat ont été signées en 2021. Elles concernent les structures représentant les territoires pilotes ainsi que les Chambres d'agriculture présentes sur ces territoires pilotes (Chambres d'agriculture du Loiret, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte d'Or, de l'Yonne et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France).





SERÉZ-VOUS PRÊT
POUR LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

5 LE CENTRE DE RESSOURCES EPISEINE DIVERSIFIE SES OUTILS DE SENSIBILISATION

Le dispositif Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine (EPISEINE) a fêté ses trois ans en octobre 2021. Il poursuit son objectif de sensibilisation des Franciliens au risque inondation et gagne continuellement en audience.

Le dispositif en 2021 : point d'avancement

Depuis le lancement de la plateforme Episeine.fr en octobre 2018, le site a enregistré plus de 150 000 visites. En octobre 2021, le dispositif s'appuyait sur une trentaine d'outils de sensibilisation, complétés par autant de vidéos de sensibilisation et de vulgarisation, disponibles sur la chaîne YouTube de l'EPTB Seine Grands Lacs et le site Episeine.fr et traitant de sujets variés :



Idée reçue n°1

En cas de crue de la Seine, je dois monter dans les étages en attendant que l'eau descende.

FAUX !

Depuis la création du dispositif, 3 campagnes digitales sur les idées reçues sur les inondations ont déjà été lancées sur les réseaux sociaux (achat d'espace sur Facebook et Instagram). Les 9 vidéos produites et diffusées lors de ces 3 campagnes (de courtes vidéos de 30 secondes revenant sur des idées reçues sur les inondations de la Seine et de la Marne) ont été vues par

PLUS DE 2 MILLIONS DE FRANCILIENS.

Le catalogue de formations délivrées par EPISEINE s'est peu à peu étoffé jusqu'à atteindre 16 formations, destinées principalement aux collectivités et associations, et ce selon 3 parcours :

- Parcours sensibilisation – formation d'animateurs ;
- Parcours PCS (Plans communaux de sauvegarde) – formation des élus et agents des collectivités ;
- Parcours préparation aux inondations – formation des élus, agents des collectivités et des entreprises.

Plus de 1600 personnes ont déjà bénéficié de ces formations, réalisées en présentiel ou en distanciel, avec un excellent taux de satisfaction.

📍 L'élargissement du dispositif aux territoires amont

Fort de son succès sur le territoire du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, le dispositif s'étend progressivement sur les 4 PAPI amont de la Seine (Marne, Vallage et Perthois | Loing | Yonne | Seine supérieure). Pour chaque territoire, cet élargissement débute par un travail important de présentation aux maîtres d'ouvrages du dispositif et de l'accompagnement qu'il leur apportera dans leurs démarches de sensibilisation des populations au risque inondation.

Cela se concrétisera par un travail de co-construction d'outils de sensibilisation adaptés spécifiquement aux besoins locaux en matière de culture du risque. Ces outils pourront être créés, adaptés d'outils EPISEINE existant, ou repris tels quels selon les besoins de chaque PAPI.





⑥ LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS S'AFFINE

Gestion de crise : un cœur d'activité pour notre Établissement

La prévention des risques naturels, et plus particulièrement des inondations, constitue le cœur de métier de notre Établissement. Tous les jours, grâce à l'action des lacs-réservoirs et l'animation des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), nous œuvrons sur cette thématique.

Le maintien en conditions opérationnelles d'un dispositif

L'année 2020 a marqué la mise en place d'un plan de continuité d'activité au sein de notre Établissement. Ce plan prend en compte les 41 missions et les 160 activités

ayant été identifiées au sein des services de Seine Grands Lacs afin d'identifier des fonctionnements en mode dégradé. Au cours de cette démarche, 22 activités essentielles et 60 activités prioritaires avaient été identifiées comme indispensables au bon fonctionnement de notre structure. Un ensemble de procédures et de dispositions garantissant à nos agents et à nos administrés une continuité du service public avait été proposé.



Indisponibilité
des locaux



Indisponibilité
des R.H.



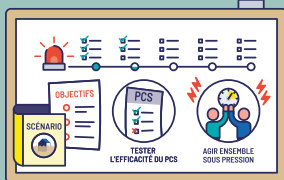
Indisponibilité
des S.I.



Indisponibilité
des fournisseurs

L'année 2021 a quant à elle permis la finalisation d'un plan de gestion de crise. Ce document structurant à destination des dirigeants de l'Établissement permet de cibler les premières actions à réaliser en cas d'évènements. Il formalise également l'organisation d'une cellule de crise décisionnelle. Le rôle de cette cellule de crise est, en cas d'évènement majeur, de proposer une stratégie, d'arbitrer les grandes décisions de l'urgence et d'assurer une bonne communication avec les élus, les agents, les médias et le grand public.

DÉROULEMENT D'UNE CRISE



L'exercice de crise : un moyen de tester cette planification

Le mercredi 13 octobre 2021 a été organisé un exercice de gestion de crise. Le scénario fictif concocté spécifiquement pour l'exercice a commencé par une mise en situation de gestion de crise de type « crue inondation », suivi d'un évènement inattendu, qualifié de « sur crise » lié à un accident sur un dégrilleur.



4

FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

① TÉLÉTRAVAIL : PASSAGE À DEUX JOURS ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRANSPORT DES AGENTS

Fin 2020, l'EPTB Seine Grands Lacs a ouvert la possibilité d'un second jour de télétravail. Trente agents ont bénéficié de cette faculté dès sa mise en œuvre.

Un an plus tard, le succès de la mesure n'a pas été démenti puisque 20 collaborateurs de plus ont choisi ce dispositif accru, une moitié lors de leurs demandes de renouvellement (passage de un à deux jours de télétravail), l'autre moitié dès leurs demandes initiales d'autorisation à télétravailler.

À ce jour, près de 80 % des télétravailleurs ont opté pour deux journées hors des locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs, ouvrant ainsi des perspectives de rationalisation de l'occupation des espaces et réduction de l'impact écologique. Notons que 37 % des télétravailleurs utilisent un véhicule pour leur déplacement domicile/travail.

② AGIR SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES AGENTS POUR OPTIMISER LE PARC

Début 2021, un groupe de travail a été instauré en vue de définir les trajectoires d'évolution de chacun des axes de travail du plan de déplacement de l'administration, à savoir :



Diminuer le parc automobile



Favoriser l'auto-partage



Rapprocher les agents de leur lieu de travail



Limiter les déplacements en développant les usages numériques



Former les agents à l'éco-conduite



Favoriser l'achat de véhicules propres



Faciliter l'usage du vélo

Ce groupe de travail réunit des représentants issus de différents sites géographiques et vise à être représentatif des différents usages des véhicules légers de l'ensemble du personnel de l'EPTB Seine Grands Lacs. Un état des lieux a été réalisé pour recenser les activités qui nécessitent l'utilisation de véhicules légers, évaluer la fréquence de ces déplacements, et préciser le type de véhicule le plus adapté à la nature de ces activités.

Sur cette base, il a été étudié pour chaque activité : la nécessité ou non de garder des véhicules affectés (par exemple pour favoriser la réactivité des interventions avec du matériel adapté), la possibilité de mutualiser des véhicules pour des activités connexes et la possibilité de fonctionner avec des véhicules mis en pool.

Il en ressort, la possibilité de créer cinq pools basés à Paris, Troyes, Mathaux, Braucourt et Chaumard et de ré-

affecter près de 25 véhicules au bénéfice de ces pools, les autres répondant à des besoins spécifiques des services.

Ainsi dès 2021, la trajectoire de réduction du nombre de véhicules légers de l'EPTB Seine Grands Lacs s'est traduite par la vente de 20 véhicules.

3 DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : RÉDUCTION DES IMPRESSIONS, COFFRE-FORT NUMÉRIQUE, E-PARAPHEUR

Du fait des nouvelles obligations réglementaires, notamment dans les échanges avec les services de l'État, l'EPTB Seine Grands Lacs a engagé depuis plusieurs années, différents projets de dématérialisation. Au-delà de ces obligations, l'EPTB Seine Grands Lacs est engagé dans une démarche volontariste sur trois dimensions :



- **Proposer aux agents un coffre-fort numérique :** celui-ci est déjà actif et permet d'envoyer aux agents leurs feuilles de paie de façon dématérialisée tout en leur proposant un mode de conservation durable ;



- **Dématérialiser les flux internes et les signatures :** si la dématérialisation des flux comptables et des actes administratifs est déjà à l'œuvre dans la relation aux services de la trésorerie et de la préfecture, elle s'est déployée en 2021 pour les flux internes à l'EPTB Seine Grands Lacs via un logiciel de parapheur électronique ;



- **Réduire les impressions :** La réduction des impressions est fortement encouragée et est aujourd'hui effective. Les imprimantes individuelles ont été supprimées dès 2012 au bénéfice de photocopieurs partagés. Les envois de courrier papier ont été limités au minimum et la mise en place du e-parapheur va permettre d'aller encore plus loin dans cette démarche dès 2022.

4 AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX : PROJET ÉCLARON

L'opération de réhabilitation du lieu d'appel d'Éclaron consiste d'une part à réhabiliter l'atelier existant, et d'autre part à créer de nouveaux locaux pour nos agents (bureaux, vestiaires, réfectoire, salle de réunions), ainsi que pour le stockage des véhicules et des matériaux.

Durant les phases d'études, des échanges nombreux et constructifs avec les utilisateurs ont eu lieu.

Le bâtiment a été conçu sur la base d'un bâtiment passif, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés (essentiellement du bois), selon un engagement de l'EPTB Seine Grands Lacs en faveur d'une approche durable de ses projets. Par ailleurs, ce projet a été sélectionné par la Région Grand Est afin de bénéficier de subventions pour la construction du bâtiment, dans le cadre d'un appel à projets sur les bâtiments passifs.

Le chantier a démarré en octobre 2021, pour une livraison prévue début 2023.



TRAVAUX EN COURS ▼



PROJET ▼



EDITÉ PAR

l'EPTB Seine Grands Lacs

Direction de la Communication

Stéphanie PORRETTA

Conception

Madeleine DOMERGUE

PHOTOGRAPHIES

EPTB Seine Grands Lacs | Société Mercanterra

Société Semence Nature | David Delaporte

Unsplash.com | Freepik.com

CARTOGRAPHIES

EPTB Seine Grands Lacs

MÉTÉO FRANCE

DRIEE IGN



EPTB SEINE GRANDS LACS – SYNDICAT MIXTE

12, RUE VILLIOT - 75012 PARIS

TÉL. : 01 44 75 29 29 - TÉLÉCOPIE : 01 44 75 29 30

SEINEGRANDSLACS.FR

